



Lieu de partage et de rencontres
Ecocitoyenneté
Animation
Vie locale, liens de proximité



**VIENS TISSER DES LIENS
ET PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT
ET À L'ANIMATION DE LA CHAUMIÈRE,
UN LIEU INTERGÉNÉRATIONNEL ET DURABLE !**

LA CHAUMIÈRE - CHAUMONT-GISTOUX



Plateforme pour le Service Citoyen asbl / Platform voor de
Samenlevingsdienst vzw Rue du Marteau, 21 - 1000 Bruxelles
+ 32 2 256 32 44 www.service-citoyen.be /
www.samenlevingsdienst.be

TA MISSION

Tu soutiendras :

- La gestion du bar
- L'accueil des organisateurs des activités de la Chaumière et la production de feedbacks sur ces événements
- L'aménagement et l'entretien du lieu, intérieur et extérieur (possibilité de développer le potager partagé)
- l'accueil à la bibliothèque pour enfants, « la Chouette à lunettes »
- La création et/ou la recherche de nouvelles activités, notamment des activités intergénérationnelles ou spécifiquement à destination des jeunes
- la communication de la Chaumière en général (flyers, affiches, photos, contenus pour les RS, ...)

TON ORGANISME D'ACCUEIL

A « La Chaumière » naissent toutes sortes d'initiatives sociales, environnementales et locales, portées par l'énergie de nombreux bénévoles. C'est un lieu où tisser des liens, un café pour boire un verre, un foyer pour se poser, lire, papoter, jouer et découvrir des activités variées proposées par des Chaumontois. Au programme : conférences, concerts, ateliers créatifs (vannerie, plantes sauvages, pain, lactofermentation, ..), cafés papotes mais aussi chantiers d'aménagement du lieu ou encore bibliothèque pour enfants !

NOMBRE DE JEUNES : 1



L'ACCOMPAGNEMENT

Tu seras toujours sous la responsabilité de ton/ta tuteur-riche avec qui tu auras un entretien hebdomadaire. Tu participeras aux réunions qui te concernent.

LIEU DE RÉALISATION

Rue de Corroy 2

1325 Chaumont-Gistoux

Accès : Bus TEC depuis LLN, Perwez, ...

HORAIRES DE LA MISSION

28h/semaine, du lundi au vendredi, avec des prestations le samedi ou le dimanche environ toutes les 2 semaines, et en soirée jusqu'à 22h30 - ou 23h30 pour le karaoké 1X/mois - (non obligatoire - horaires à convenir ensemble).